

Séance du 12 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21

Date de la convocation : 07/09/2023  
Date d'affichage : 08/09/2023  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 12 septembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle Madame MARIE Christelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents excusés : Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès donne pouvoir à Madame Marie-Pierre JEANNE, Madame LACAM Stéphanie donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre JEANNE,

**Objet : création de poste d'adjoint technique**

Délibération 66/2023

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique,

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi de d'adjoint technique à temps non -complet à raison de 12 heures hebdomadaires annualisées,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2023 :

Emploi : adjoints d'animation :

- ancien effectif 12 (Nombre)

- nouvel effectif 13 (Nombre)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
014-200064939-20230913-202023\_00491-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 13 septembre 2023

Le Maire

P. MARTIN



La secrétaire

M-P. JEANNE

Accusé de réception en préfecture  
014-200064939-20230913-202023\_00491-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023